

La fiscalité des placements en Belgique : quelles nouveautés et évolutions en 2018 ?



Dirk Coveliers,
Senior Associate,
Tiberghien, Anvers
Guest teacher Antwerp
Management School &
Fiscale Hogeschool Brussels

DÉROULEMENT

8.30 Inscription et accueil
9.00 Début du séminaire
10.30-11.00 Pause-café
13.00 Fin du séminaire

INFORMATION & INSCRIPTION

Tel: +41 22 849 01 11
Fax: +41 22 849 01 10
info@academyfinance.ch
Academy & Finance SA
PO Box 6069, CH-1211 Genève 6
www.academyfinance.ch

PRIX

550 euros
Inscriptions supplémentaires de la
même société : -50%

PAIEMENT

Une facture vous sera envoyée à la suite
de votre inscription. Le paiement est
effectué par carte de crédit ou par vire-
ment.

Fiscalité des fonds

- **Changements en matière de l'article 19bis CIR92 (fonds «obligataires»)**
 - Rappel principes de base
 - Nouveautés : modification du seuil des créances; élargissement des fonds visés; nouvelles règles en matière de fonds commun de placement; différence entre FCP belge et FCP étranger; nouvelle obligation de ventilation des revenus sous-jacents
- **Taxe d'abonnement**
 - Changement pour classes institutionnelles de fonds non-belges
- **Taxe sur les opérations de bourse**
 - Quel (nouveau) taux à appliquer aux trackers sous forme d'OPC ?
- **La SICAV 'RDT'**
 - Notion
 - Public cible
 - Avantages

Taxe sur les opérations de bourse

- Quels sont les nouveaux taux à partir du 8 janvier 2018 ?
- Comment créer des «clean shares» pour MiFID II sans pénalisation fiscale ?

Taxe sur les comptes-titres

- **Champs d'application**
 - Pour les comptes-titres en Belgique
 - Pour les comptes-titres en dehors de la Belgique
 - Quid en cas d'indivision ?
 - Quid en cas de démembrement ?
 - Quid en cas de non-résident ?

• Comment calculer ?

- Période de référence et points de référence
- Quelles sont les nouvelles règles pour calculer la valeur d'usufruit ?
- Quelles règles à suivre en cas de transfert entre banques étrangères ?
- Comment récupérer le trop payé ?

• Comment appliquer ?

- Retenue à la source par la banque étrangère ?
- Faire agréer un représentant responsable établi en Belgique ?
- Mandat de paiement pour le client ?
- Qui introduit la déclaration ?

• Quelles sont les mesures anti-abus ?

• Quels sont les moyens de contrôle ?

Taxe Caïman

- Rappel des principes
- **Nouveautés introduites par la loi programme du 25 décembre 2017**
 - Suppression de la taxation des revenus immédiats dans le chef du tiers bénéficiaire
 - Application aux structures doubles
 - Taxation des distributions par les structures type 1 (trust, fiducie,...)
 - Création d'une troisième type de structure : quel est l'impact pour les assurances branche 23 ?
 - Quelle est la situation pour la SICAV -SIF ?
 - Mesures anti-abus

Nouvelles règles pour les associations de fait

Activation de l'épargne

LUXEMBOURG, VENDREDI 20 AVRIL 2018, HÔTEL LE ROYAL

Oui je souhaite m'inscrire au séminaire "La fiscalité des placements en Belgique" le 20 avril à Luxembourg.

Nom et prénom

Fonction

Société.....

Adresse

Code postal et ville

Tel Fax.....

E-mail.....

Date Signature.....